

CABINET
Service Décorations

Arrêté n° 2015 / PREF /CAB/ 078 du 27 Juillet 2015

Portant attribution de la Médaille d'honneur du Travail
Promotion du 14 JUILLET 2015

LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LES COLLECTIVITES
DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN

OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- Vu le décret 45-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail ;
- Vu le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail ;
- Vu le décret n° 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la population
- Vu le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail ;
- Vu le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation des pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;
- Vu le décret 2000-1015 du 17 octobre 2000 modifiant le décret 84-591 du 04 juillet 1984 de Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la solidarité ;
- Vu l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'État au travail et à la sécurité sociale ;
- Vu la circulaire BC du 01 avril 1957 de M le Secrétaire d'État au travail et à la Sécurité Sociale
- Vu la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail ;
- Vu la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Vu l'arrêté n° 2015/036/SG/DAGR/BAGE du 08 juin 2015 portant délégation de signature accordée à Madame Anne LAUBIES, Préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
- A l'occasion de la promotion du 14 Juillet 2015

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général,

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur du travail - Grand Or - est décernée à :

- Monsieur BISSAINTE Philippe
- Madame BROOKS Olivia
- Madame GROS-DESORMEAUX Maryse
- Madame GUMBS Lydia
- Monsieur MANUEL Juste
- Madame PEREIRA Marie-Rosemonde
- Madame PETIT Marlène

Article 2 : La médaille d'honneur du travail - Or - est décernée à :

- Monsieur ARNEL Daniel
- Monsieur FIGARO Charles
- Monsieur GANNE Daniel
- Madame MAGRAS Valérie
- Madame SYLVESTRE Agnès

Article 3 : La médaille d'honneur du travail - VERMEIL- est décernée à :

- Monsieur BEURAIN Serge
- Monsieur CONGRE Charles
- Madame COUDRIE U Marie-Angèle
- Madame DANOIS Rosemonde
- Madame GUMBS Patricia
- Madame HODGE Mussington Marinette
- Madame JAVOIS Anne Marie
- Madame MUSSINGTON Charlise
- Monsieur ROMNEY Jean-Michel
- Madame STRAKELBOROUGH Maryse

Article 4 : La médaille d'honneur du travail - ARGENT- est décernée à :

- Madame ADAMS Isabelle
- Monsieur ALEXIS Francois-Xavier
- Madame BOUSSARD Isabelle
- Madame BROOKSON Daphnée
- Madame CAGAN Josette
- Monsieur CAPRE Jonas
- Madame DORVILLE Céline
- Madame FRANCILLONNE Lydia
- Monsieur LAKE Eli Rosmond
- Monsieur MARIE-JOSEPH Servais

- Madame PENA MORADEL Gaétane
- Madame POTRON Valérie

Article 5 : Monsieur le secrétaire général et Monsieur le chef de cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Saint-Martin, le 27 juillet 2015

Pour le Représentant de l'Etat et par délégation
La Préfète déléguée



Anne LAUBIES